



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes du **Pacte mondial des Nations Unies**.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

Communication sur le progrès - 2016

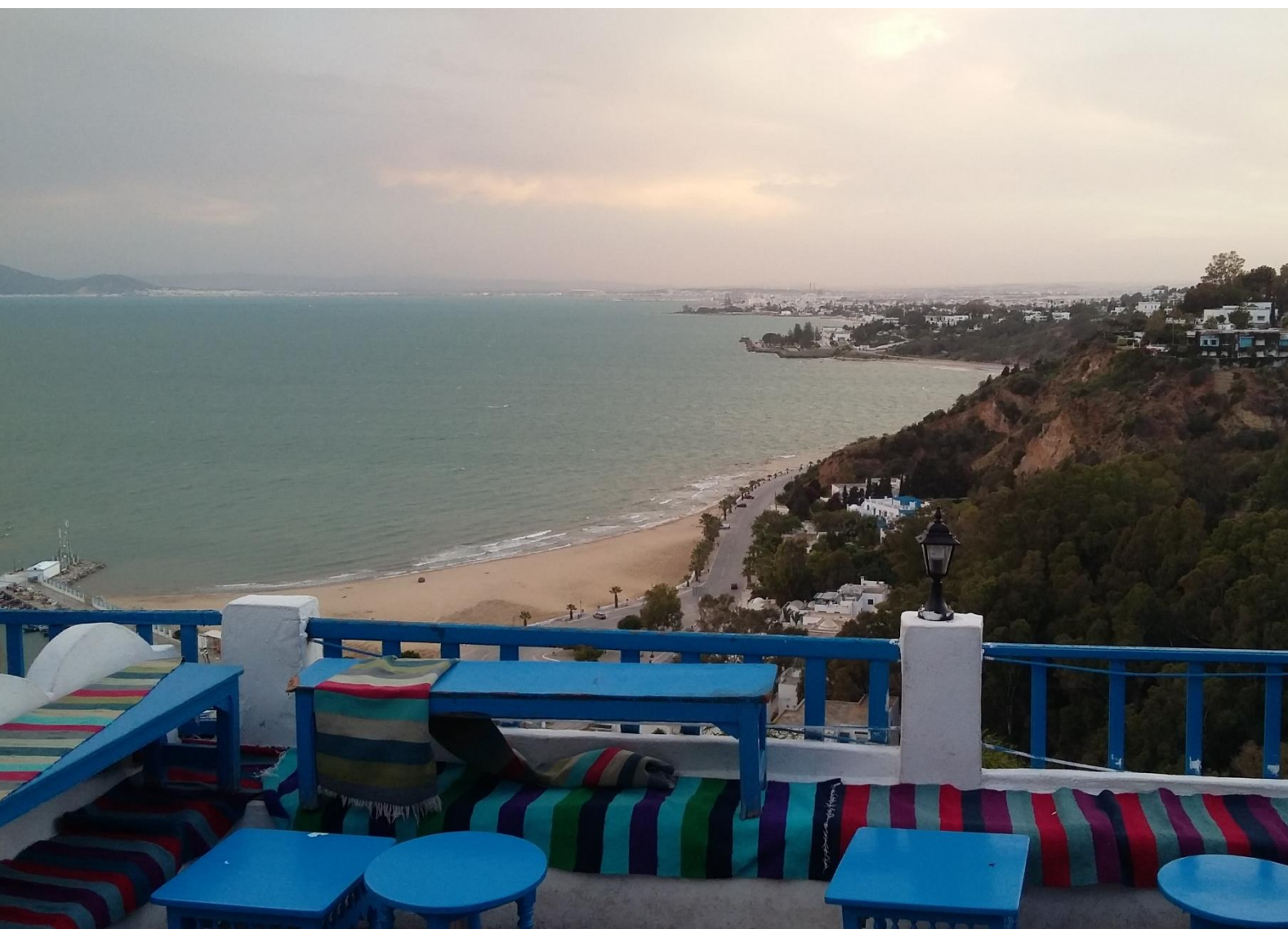


Table des matières

Engagement de VDI-Group au Pacte Mondiale	3
Les Droits de l'Homme	4
Normes du travail	4
L'environnement	7
Lutte contre la corruption	8

Engagement de VDI-Group au Pacte Mondial

VDI-Group est aujourd'hui le leader de l'énergie autonome en France avec une forte volonté de croissance pour devenir le leader Européen. Fort de ses 300 collaborateurs basés en France, en Europe mais aussi en Asie et en Tunisie sur une trentaine de sites et œuvrant pour la satisfaction de plus de 200 000 clients, VDI-Group à travers sa démarche RSE entreprise depuis plusieurs années, cherche à développer une relation professionnelle durable avec ses collaborateurs, à développer son ancrage local et à maîtriser son impact environnemental.



Depuis notre adhésion en 2012, nous restons engagés à intégrer, respecter et diffuser les valeurs humaines, sociales et environnementales à long terme. VDI Group se préoccupe de l'environnement dans lequel elle évolue, et prend des initiatives en matière de responsabilité sociétale. Vis-à-vis de l'ensemble de ses partenaires : clients, salariés, fournisseurs, actionnaires et banquiers, VDI Group se fait un devoir de se développer de façon harmonieuse et durable.

Par cette présente, je réitère notre engagement et notre soutien aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les Droits de l'Homme, le Droit du Travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. J'ai le plaisir de vous adresser notre communication sur le progrès des actions menées et soutenues pour notre Groupe

David BUFFELARD
Président Directeur Général

Les Droits de l'Homme

Principe n° 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence

VDI-Group s'assure de la bonne moralité de ses différentes parties intéressées que ce soit en Europe ou hors Europe. Tous les fournisseurs, quelle que soit leur origine, sont suivis par les acheteurs du groupe. Annuellement, le *questionnaire RSE / QSE* leur est envoyé. Outre de renseigner leur engagement en terme de système de management de la qualité, de l'environnement et de la sécurité, les fournisseurs doivent renseigner leur engagement en terme de politique éthique. Ils doivent en particulier justifier :

- S'ils ont respecté leur politique de lutte contre l'esclavage moderne
- S'ils ont une politique contre la discrimination
- S'ils ont évaluation des risques psychosociaux

Normes du travail

Principe n° 5 : Les entreprises sont invitées à respecter l'abolition effective du travail des enfants

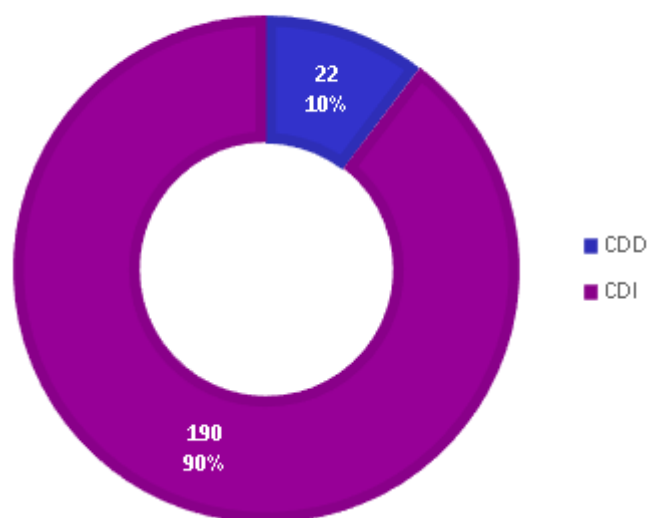
En 2016, VDI-Group a soutenu l'association Coup de Pouce à hauteur d'un don de 9 000 €. L'association Coup de Pouce « agi[t] en partenariat avec les villes et l'Education Nationale pour permettre à chaque enfant, quel que soit son environnement social ou familial, d'accéder à un parcours de réussite scolaire. »

En aidant les enfants à accéder à un bon parcours scolaire en s'affranchissant des inégalités sociales, VDI-Group favorise l'abolition effective du travail des enfants.

Principe n° 6 : Les entreprises sont invitées à respecter l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

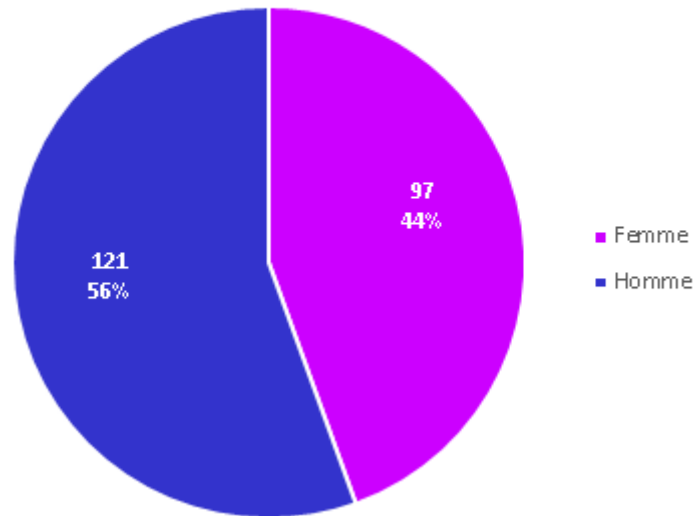
VDI-Group s'engage à ce qu'il n'y ait aucune discrimination au moment de l'embauche. Aucune distinction n'est faite quel que soit l'âge, le sexe ou encore les croyances religieuses des postulants et des collaborateurs. VDI-Group évite notamment d'embaucher ses collaborateurs en contrat précaire, avec 190 collaborateurs en contrat en CDI en France pour 2016.

RÉPARTITION PAR TYPE DE CONTRAT

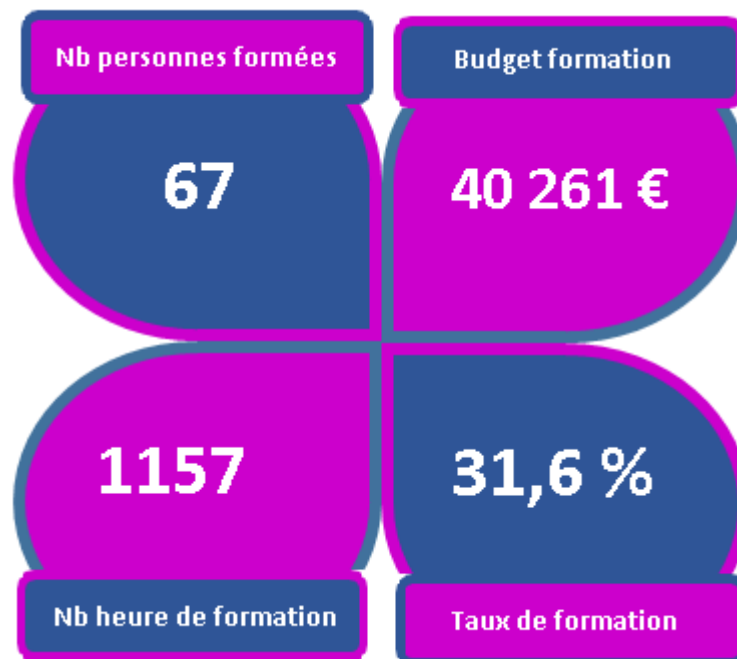


VDI-Group a également à cœur la parité Homme / Femme au sein de sa société. En 2016, il y avait 44 % de femmes et 56 % d'homme. VDI-Group espère revenir en 2017 à une équité Homme / Femme plus proche comme c'était le cas en 2015 avec 49 % de femme et 51 % d'homme.

REPARTITION PAR SEXE



Enfin, afin de s'affranchir d'éventuelles discriminations en termes de compétence, VDI-Group forme annuellement ses collaborateurs afin de garantir un niveau de compétence de ses collaborateurs à la hauteur des exigences du marché.



L'environnement

Principe n°7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

En tant que metteur sur le marché de piles et batteries, VDI-Group accorde une importance particulière au tri et recyclage des déchets. Plusieurs filières de traitement sont en place sur les différents sites afin d'assurer un tri efficace. En 2016, 53 tonnes de déchets, toute nature confondue, ont été récoltées sur les sites français. De plus, VDI-Group propose un service supplémentaire pour ses clients industriels, en mettant à leur disposition des moyens de collectes pour les piles et batteries.

2016				
	France	UK	Client	Global
Déchets piles et batteries	7,21	3,42	59,04	69,67
Déchets batteries plomb	6,96	2,36	33,16	42,48
Déchets chimiques	0,47	0,12		0,59
DEEE	0,95	1,26		2,21
Papiers / Cartons	33,89			33,89
Plastiques	3,59			3,59
Totaux	53,07	7,16	92,2	152,44

* Données exprimées en tonnes

En 2016, VDI-Group a également évolué dans son système de management de l'environnement en se mettant à niveau des exigences de la version 2015 de la norme ISO 14001 afin d'obtenir le renouvellement de la certification en 2017.

Principe n°8 : Les entreprises sont invitées à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

VDI-Group souhaite tendre vers le zéro papier. Pour ce faire, plusieurs projets ont été entrepris en 2016, notamment la dématérialisation des factures clients :

- Lancement EDI SNCF en juillet 2016,
- Lancement des factures PDF signées en octobre 2016,
- Lancement EDI CHORUS PRO (initié en 11/2016 fin de déploiement Q1 2017)

En 2017, VDI-Group souhaite continuer à déployer ces outils, avec notamment le lancement d'EDI autres clients à volumétrie durant le deuxième et troisième trimestre 2017. VDI-Group espère également pouvoir mettre en place la dématérialisation des factures fournisseurs.

Principe n°9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

En 2016, VDI-Group a pris une participation dans Enerstone. Cette association s'inscrit dans une volonté commune d'accélérer l'essor de nouvelles technologies de batteries qui faciliteront notamment l'adoption des énergies propres et amélioreront les performances des objets et équipements nomades connectés.

Lutte contre la corruption

Principe n°10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

En respect de la loi Sapin 2, VDI-Group a décidé d'instaurer un Code de Conduite au sein de l'entreprise. La décision de rédaction a été prise au cours de l'année 2016, en participant à un groupe de travail dirigé par Middenext. Le Code Conduite devrait être effectif courant 2017.